



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 31 mars 2017

Objet : ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

L'an deux mil dix-sept, le trente et un mars, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme. Anne-Françoise HYVRARD, 1^{er} adjointe.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2017

PRESENTS : Mmes. BARNOLA, CAMPANALE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, PAIN
 Présents : 16
 Absents : 13
 Votants : 25
MM. BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKE, FORT, GAY, GENDRIN, GERARDO, PEYRONNARD

ABSENTS : Mmes. BOUCHAUD (pouvoir à M. GAY), BOURDARIAS (pouvoir à M. BRUNELLO), CHEVROT (pouvoir à Mme. FRAGOLA), FAYOLLE (pouvoir à M. GENDRIN), DEPETRIS (pouvoir à Mme. HYVRARD), MORAND (pouvoir Mme. GROS)
MM. LE PENDEVEN, BOUKSARA (pouvoir à M. PEYRONNARD), GIMBERT, GLOECKLE (pouvoir à Mme. CAMPANALE), MULLER (pouvoir à Mme. PAIN), PAGES, LORIMIER

M. Gilbert CROZES a été élu secrétaire de séance.

Vu les articles L1612-12 à L1612-14, L2121-14, L2121-31 et R2121-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les instructions budgétaires M14 et M49 ;

Considérant l'arrêté des comptes 2016 fourni par Madame la trésorière ;

Considérant les comptes administratifs joints au projet de délibération,

Après avoir désigné un Président de séance pour les débats menés lors de cette délibération, s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, le conseil municipal doit délibérer sur les comptes administratifs de l'exercice considéré, dressés par Monsieur le Maire, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 215 461,50	1 502 284,42		1 502 284,42	1 215 461,50
Opérations de l'exercice	17 183 091,06	18 635 232,22	20 809 849,05	23 611 035,67	37 992 940,11	42 246 267,89
TOTAUX	17 183 091,06	19 850 693,72	22 312 133,47	23 611 035,67	39 495 224,53	43 461 729,39
résultats de l'exercice		1 452 141,16		2 801 186,62		4 253 327,78
Résultat de clôture		2 667 602,66		1 298 902,20		3 966 504,86
restes à réaliser			380 290,57	72 677,90	380 290,57	72 677,90
Résultats définitifs		2 667 602,66		991 289,53		3 658 892,19

BUDGETS ANNEXES :

EAU	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		501 797,60		230 912,98		732 710,58
Opérations de l'exercice	44 347,02	169 669,57	277 241,64	103 929,17	321 588,66	273 598,74
TOTAUX	44 347,02	671 467,17	277 241,64	334 842,15	321 588,66	1 006 309,32
résultats de l'exercice		125 322,55	173 312,47		47 989,92	
Résultat de clôture		627 120,15		57 600,51		684 720,66
restes à réaliser			62 150,97	0,00	62 150,97	0,00
Résultats définitifs		627 120,15	4 550,46			622 569,69

ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		66 707,45	17 718,93		17 718,93	66 707,45
Opérations de l'exercice	849 167,89	995 340,71	115 020,83	158 235,22	964 188,72	1 153 575,93
TOTAUX	849 167,89	1 062 048,16	132 739,76	158 235,22	981 907,65	1 220 283,38
Résultats de l'exercice		146 172,82		43 214,39		189 387,21
Résultat de clôture		212 880,27	0,00	25 495,46		238 375,73
restes à réaliser			20 614,36		20 614,36	0,00
Résultats définitifs		212 880,27		4 881,10		217 761,37

Madame l'adjointe aux finances rappelle que chaque compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Après en avoir délibéré (Monsieur le maire n'ayant pas pris part aux votes), le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés pour chacun des comptes administratifs (budget principal et budgets annexes de l'eau et de l'assainissement) décide :

1. Donne à Monsieur le Maire acte de la présentation faite des comptes administratifs ;
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale de la commune que pour chacune des comptabilités annexes (budgets de l'eau et de l'assainissement), les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
 Au registre ont signé tous les membres présents.
 Crolles, le 07 avril 2017
 Anne-Françoise HYVRARD
 1^{ère} adjointe au Maire

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le, de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le
 Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio,
 Responsable du service Juridique / Marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
 Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.